

**DAJI/2019/Décision/Don/14**

Décision portant approbation de dons à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte l'organisme ASP

## **L'Administratrice Provisoire d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Education,  
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,  
Vu l'arrêté du Recteur en date du 17 juillet 2019 portant nomination de madame Simone Bonnafous, à l'administration provisoire d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération du Conseil de l'IAE d'Aix-Marseille en date du 24 juin 2019 portant sur l'objet de la présente décision,

### **DÉCIDE**

**Article 1 :**

Est accepté le don d'un montant de 2000,00€ émanant de l'organisme ASP, dans le but de contribuer aux événements organisés par l'IAE au titre de l'année 2019.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 13 septembre 2019

  
**Simone BONNAFOUS**  
Administratrice Provisoire  
d'Aix-Marseille Université

